



Bien Espagne succession notaire espagnol X 2 ?

Par **zoetik**, le **11/08/2015** à **14:11**

Bonjour, dans le cadre d'une succession difficile qui dure depuis plus d'un an car les deux héritiers s'opposent : deux notaires ont été désignés (un par héritier). Concernant un bien qui se trouve en Espagne, le notaire espagnol désigné par l'un des héritiers ne parvient pas à faire avancer le dossier. Ce qui complique les choses c'est que la veuve prétend avoir des droits sur ce bien alors que la séparation de bien (mentionnée sur l'acte d'acquisition) lui retire tout droits. Les deux enfants héritiers n'arrivent pas à lui faire entendre raison et le notaire espagnol n'est pas francophone. Le deuxième enfant héritier ne devrait-il pas désigner un second notaire en Espagne pour l'aider, constatant qu'il est défavorisé et sachant que le notaire français qu'il a désigné ne connaît pas l'Espagnol ?

Merci de votre aide

Cordialement

Par **youris**, le **11/08/2015** à **14:51**

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques français, non compétent à priori, pour répondre à des questions relatif au droit espagnol.

salutations